

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A2DB

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	
Production vendue	biens	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		

210	517 932	458 185
214		
218		
222		
224		
226		
230	10 198	19 984
232	528 130	478 169

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises) *		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		
Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier 7 702 - immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243 1 626
Rémunérations du personnel *		
Charges sociales (cf. renvoi 380)		
Dotations aux amortissements *		
Dotations aux provisions		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260
Total des charges d'exploitation	(II)	

234	207 538	181 783
236	(7 330)	442
238	872	1 405
240		
242	153 795	148 087
244	2 530	2 472
250	91 388	80 917
252	23 950	26 052
254	18 280	18 104
256		
262	21 497	18 613
264	512 521	477 874

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270	15 609	295
-----	--------	-----

Produits financiers	(III)	
Produits exceptionnels	(IV)	
Charges financières	(V)	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	

280		
290		
294	6 446	6 770
300		
306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310	9 164	(6 475)
-----	-------	---------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312	9 164	314	
-----	-------	-----	--

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles *		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		

316		
318		
322		
324		
330		
251		
998		
999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	
Zone franche urbaine (44 octies A)	987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	
Investissements outre-mer	344	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		

997		
138		
991		
346		
992		
993		
342		
350		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

352	9 164	354
-----	-------	-----

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		
Déficits antérieurs reportables : * 7.2.....6.410		
Déficits antérieurs reportables : * 7.2.....6.410		

356		
360	9 164	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

370	0	372
-----	---	-----

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

S.A.R.L A2DB
13 RUE HOCHÉ
06400 CANNES

COMPTES ANNUELS

Signé électroniquement le 11/04/2023 par
Damien BREYAS



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Breyas'.

Signé électroniquement le 13/04/2023 par
Alexandre DUBOIS



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dubois'.

MENTON AUDIT CONSEILS GESTION

Expertise Comptable

2 rue Guyau

06500 MENTON

04.92.10.44.40

Désignation de l'entreprise S.A.R.L A2DB

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 13 RUE HOCHÉ

06400 CANNES

Numéro SIRET *

82284895800010

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

							Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 1	
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	160 189	012		160 189		160 189	
		Autres *	014	30 000	016		30 000		30 000	
	Immobilisations corporelles *		028	179 371	030	102 555	76 816		94 693	
	Immobilisations financières * (1)		040	10 000	042		10 000		10 000	
	Total I (5)		044	379 559	048	102 555	277 004		294 881	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
Marchandises *			060	126 817	062		126 817		119 487	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068	15 707	070		15 707		16 553	
		Autres * (3)	072	2 737	074		2 737		6 049	
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	13 142	086		13 142		46 043		
Charges constatées d'avance *		092	11 949	094		11 949		9 423		
Total II		096	170 352	098		170 352		197 555		
Total général (I+II)		110	549 911	112	102 555	447 356		492 436		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	15 000		15 000	
	Ecart de réévaluation					124				
	Réserve légale					126	1 500		1 500	
	Réserves réglementées*					130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131					
	Report à nouveau					134	(64 899)		(58 424)	
	Résultat de l'exercice					136	9 164		(6 475)	
	Provisions réglementées					140				
	Total I					142	(39 235)		(48 399)	
	Provisions pour risques et charges Total II					154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	141 693		174 488	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	68 899		75 011	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	259 544		281 336		
	Produits constatés d'avance					174			10 000	
	Total III					176	486 591		540 835	
	Total général (I + II + III)					180	447 356		492 436	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	75 721	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	403	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 447 356.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 517 931.89 Euros et dégageant un bénéfice de 9 163.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 000	10 000	
Clients douteux ou litigieux	91	91	
Autres créances clients	15 617	15 617	
Personnel et comptes rattachés	719	719	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 999	1 999	
Débiteurs divers	19	19	
Charges constatées d'avance	11 949	11 949	
TOTAL	40 394	40 394	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 801	10 801		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	130 893	55 172	75 721	
Fournisseurs et comptes rattachés	68 899	68 899		
Personnel et comptes rattachés	6 991	6 991		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 290	4 290		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 692	2 692		
Autres impôts taxes et assimilés	1 457	1 457		
Groupe et associés	259 544	259 544		
Autres dettes	1 024	1 024		
TOTAL	486 591	410 870	75 721	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	42 984			

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	801
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 524
Dettes fiscales et sociales	4 575
Total	8 900

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 949
Total	11 949

A2DB

SARL au capital de 15 000 euros,
immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 822 848 958,
dont le siège social est situé : 13 RUE HOCHÉ 06400 CANNES

**TEXTE DE LA RÉOLUTION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 31 MARS 2023**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 9 163,85 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice à l'apurement à due concurrence des pertes antérieures inscrites au compte « Report à nouveau ».

Le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de 55 734,65 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur Alexandre DUBOIS

Signé électroniquement le 13/04/2023 par
Alexandre DUBOIS



Monsieur Damien BREYAS

Signé électroniquement le 11/04/2023 par
Damien BREYAS



Certifié conforme